



Ils ont été refoulés par les agents de la police campus pour tenues non conformes, piercings et coiffures extravagantes. Un porte-document à la main, Théodore T., étudiant à la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université de Yaoundé II-Soa, n'est pas autorisé à entrer au campus ce mardi 31 octobre. Il est drapé d'un survêtement et d'une paire de tennis. «Vous ne pouvez pas entrer ici avec cette tenue», tranche l'agent de la police campus posté à l'entrée principale de cette institution académique.

Camille Elouna, étudiante en droit a, elle aussi, déjà subi à deux reprises les conséquences des tenues non conformes. «Toute nouvelle à Soa, je ne savais pas qu'il y avait un code vestimentaire à respecter. Je suis arrivée avec une longue robe décolletée. Mais, le vigile m'a refoulée dès l'entrée du campus», se souvient encore cette jeune étudiante qui, n'avait pourtant pas eu le réflexe de s'imprégner du code vestimentaire exigé en 2015 par Oumarou Bouba, alors recteur de l'Université de Yaoundé II-Soa. Le lendemain, elle est à nouveau interdite d'accès pour s'être vêtue d'un pantalon jeans destroy.

«Lorsque je suis arrivée au campus le jour d'après, j'ai pris connaissance du listing des vêtements autorisés à l'université avant de me rendre à l'amphi », avoue Camille Elouna. Ceux des étudiants qui parviennent à échapper à l'oeil vigilant des agents postés à l'entrée du campus ne jubilent pas longtemps. «Compte tenu qu'il y a également une entrée au complexe sportif, certains étudiants mal vêtus passent par là. Mais, une fois que nous les appréhendons

au sein du campus, nous leur demandons de ressortir», explique un vigile. Les agents de la police campus qui sont chargés du contrôle appliquent une circulaire qu'avait signée Oumarou Bouba sur le code vestimentaire à l'Université de Yaoundé II-Soa.

Circulaire encore d'actualité, malgré la nomination d'un nouveau recteur en la personne de Adolphe Minkoa She. La note proscrit alors, en ce qui concerne les étudiantes, les robes et les mini-jupes ne dépassant pas les genoux, les jeans taille basse ou déchirés, les vêtements laissant transparaître les sous-vêtements ou les dessous, les collants, les culottes et les démembrés, les piercing et les chaines autour du pied, les coiffures extravagantes ou fantasques, les fards luxuriants, grossiers ou vulgairement ostensibles, les babouches, sandales et autres chaussures rendant visibles plusieurs doigts et les talons aiguilles. Une mesure qui, explique-t-on à la cellule de communication de l'université, permet de donner au campus une image sérieuse. Le but visé ici est également la promotion des comportements vertueux et une éthique convenable en milieu universitaire. Si à l'Université de Yaoundé II-Soa le contrôle est de mise, ce n'est pas le cas à l'Université de Yaoundé I.

Plusieurs étudiantes sont d'ailleurs aperçues ce 31 octobre dans l'enceinte du campus avec des tenues extravagantes. Les agents chargés de veiller au respect du dress code ont fini par se résigner. «Quand nous leur demandons de ne pas entrer, elles pensent que nous leur faisons du mal. Et, lorsque nous constatons que certaines étudiantes s'entêtent, nous ne leur refusons l'accès car nous savons à quoi elles s'exposent.

Non seulement elles n'avancent pas avec les études, mais elles sont exposées au harcèlement sexuel des professeurs, tout comme elles peuvent se faire violer par les groupuscules de fumeur de chanvre qu'on retrouve à certains endroits du campus», indique un vigile du campus.

© Source : Mutations :

---